

Calendrier des manifestations

ESTI'LIVRE POUR BOUQUINER À LA PISCINE

Du 2 au 6 juillet et du 9 au 12 juillet, Esti'livre sera présent, à la piscine de Morges, pour accueillir petits et grands. En plus d'un vaste choix de livres, de nombreuses animations seront proposées aux jeunes lecteurs, comme des contes et des ateliers ludiques.

Consultez biblio.morges.ch ou la page Facebook de la Bibliothèque municipale.

VOILES LATINES

La Municipalité, dans sa séance du 26 mars 2018, a accordé à l'Association Voiles Latines l'autorisation d'organiser sa 3^e réunion des Voiles Latines, du vendredi 6 au dimanche 8 juillet 2018, au Port du Château. Pour cette manifestation, la place de la Navigation sera fermée à la circulation et interdite au stationnement dès le vendredi à 7h. Entre 5000 et 10'000 visiteurs sont attendus. Trois buvettes seront installées pour la vente de nourriture et boissons avec et sans alcool. L'entrée est libre.

Plus d'informations: www.voiles-latines-morges.ch/



FÊTE NATIONALE

Les festivités du 1^{er} Août débiteront à 14h avec un grand match aux cartes sur le Quai Jean-Louis Lochmann (derrière le Temple). Les inscriptions se feront directement sur place à partir de 13h. À partir de 17h, des animations seront organisées pour les plus jeunes sur les quais. À 19h30, la partie officielle se tiendra au Parc de l'Indépendance, avec le Chœur du 1^{er} Août, l'Harmonie morgienne et les Tambours morgiens. Un cortège, mené par les groupes de Guggenmusik « Les Cradzets », les Tambours morgiens et le P'tit train, guidera les participants jusqu'à la Baie de l'Église d'où, à 22h, les feux d'artifice illumineront le ciel.

CAF' CONC' DE LA MUNICIPALITÉ

Le vendredi 17 août, de 17h30 à 22h, la Municipalité, accompagnée du Bureau du Conseil, réitère l'expérience du Caf' Conc' et servira mets et boissons, tout au long de cette soirée musicale. Organisé par Morges en Fête chaque été depuis de nombreuses années, cet événement central de la scène culturelle morgienne se déroule dans la cour du Collège du Bluard. Les bénéfices de la soirée seront reversés à un projet à caractère social, qui tient à cœur à la Municipalité.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 juin 2018.

le syndic le secrétaire
Vincent Jaques Giancarlo Stella

Communication présentée au Conseil communal en séance du 20 juin 2018.

REDACTION & CONTACT

Municipalité
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, CP 272
1110 Morges 1
Crédits images: Olivier Bohren,
Association Voiles latines, Jean
Vernet.

Tel. +41 21 804 96 40
Fax +41 21 804 96 45
email municipalite@morges.ch

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément à notre concept d'information active, nous vous communiquons spontanément ci-après des informations sur les activités d'intérêt général de la Municipalité.

Nouvelles des préavis votés

CAPITAINEURIE DU PORT DU PETIT-BOIS

Donnant suite au préavis N° 4/2.18 accordant un crédit de CHF 1'459'400.-, subventions non déduites, la Municipalité a adjugé différents travaux pour la réalisation de la Capitainerie du Port du Petit-Bois.

Ces premières adjudications permettent le démarrage des travaux en juin 2018 pour réaliser la nouvelle Capitainerie, qui sera à même de recevoir les navigateurs avec toutes les commodités usuelles telles qu'un accueil, des douches-WC et une déchetterie. La livraison de l'immeuble aura lieu en mai 2019. Le projet bénéficie d'un permis de construire délivré le 6 novembre 2017.

Quoi de neuf?

NATURALISATION NOUVEAU DROIT DE CITÉ VAUDOIS

Depuis le 1^{er} janvier, ce ne sont plus les communes mais le Canton qui devient la porte d'entrée pour les procédures de naturalisation; le Conseil d'État a approuvé le règlement d'application le 21 mars. Rappelons les nouvelles conditions pour l'obtention de la naturalisation:

- Être titulaire d'un permis d'établissement C
- Avoir séjourné en Suisse 10 ans
- Avoir séjourné 2 ans dans le Canton de Vaud dont l'année précédant la demande. Parler et écrire en français
- N'avoir perçu aucune aide sociale dans les 3 ans précédant la demande
- S'acquitter de ses impôts
- Ne pas avoir de poursuites et d'actes de défaut de biens récents

- Respecter la sécurité et l'ordre public
- Posséder des connaissances élémentaires sur les particularités géographiques, historiques, sociales et politiques de la Suisse, du Canton et de la vie locale

Le rôle des communes

Les communes gardent un rôle important dans la procédure de naturalisation. En voici les cinq étapes:

- La commune informe le candidat et collecte les différents documents.
- Un collaborateur de l'administration communale en charge des naturalisations rencontre le candidat: lors de cet entretien, le candidat répond à des questions sur son parcours de vie et ses activités sociales. La commune collecte ensuite, s'il y a lieu, des documents supplémentaires.
- La commune fait passer le test de connaissances générales (voir ci-dessous): chaque candidat à la naturalisation doit démontrer de connaissances de base dans les domaines de l'organisation politique, de la géographie, de l'histoire et de la société aux niveaux fédéral, cantonal et communal. Le résultat du test sera intégré à son dossier.
- Audition par une commission/autre: la commission décidera si elle souhaite recevoir le candidat pour une audition au cours de laquelle elle posera des questions sur différents éléments de son dossier.
- Préavis municipal: la dernière étape de la procédure communale est la prise de position de la Municipalité sur le dossier. L'autorité transmet son préavis au Canton qui prend la décision d'octroi du droit de cité, sous réserve d'une décision fédérale contraire.



Tâches de la Municipalité

La Municipalité doit encore décider de certains éléments :

- Imposer ou pas, par voie réglementaire, une durée de séjour d'un an sur son territoire
- Quelle forme prendra le test de connaissances (oral ou écrit)
- Définir l'organisation de la collecte d'informations et la rédaction du rapport d'enquête
- Définir l'organisation de l'instruction du dossier

La Municipalité ne manquera pas d'informer le Conseil communal des options prises.

Questionnaire cantonal à choix multiples

Pour faciliter le travail des communes, le Canton a publié sur son site, le 15 mai, un questionnaire à choix multiple (QCM) de 128 questions. Il servira de base aux tests communaux pour les sujets portant sur les niveaux cantonal et fédéral. En revanche, les communes choisissent elles-mêmes les questions sur les enjeux locaux, soit 32 questions complémentaires.

Les questions portent sur la géographie, la société, la politique et l'histoire à parts égales. 40 questions seront soumises au candidat. Sur le site www.vd.ch/naturalisation, chacun peut télécharger le questionnaire cantonal, avec ou sans les réponses. Parmi les questions, on relèvera celles qui atteignent un niveau quasi métaphysiques, comme : « Les citoyens peuvent demander une consultation populaire (votation) sur un nouveau texte de loi par ... a) le lobbying b) une manifestation c) un référendum d) une grève » ou encore : « En Suisse, payer des impôts est... a) une obligation b) une liberté c) un choix d) une possibilité facultative. »

Dès l'approbation par le Service cantonal, ces 160 questions (et leurs réponses) seront disponibles sur notre site internet.

DU NOUVEAU À LA MAISON BORNAND

Dès le 1^{er} juillet 2018, une antenne de l'entreprise morgienne, CVL Cosmetics SA, prendra ses quartiers au premier étage du bâtiment de la place St-Louis 2, dit la Maison Bornand. Pour rappel, nous trouvons au rez-de-chaussée l'Office de la population, au deuxième étage l'ARASMAC et dans les combles et surcombles l'entreprise Silentsoft SA.

**LIGNES CFF DU PIED DU JURA
LES VILLES SONT INQUIÈTES**

La Municipalité a décidé de soutenir une démarche initiée par la Municipalité d'Yverdon-les-Bains, concernant l'avenir de la ligne reliant Bâle à Genève via Laufon et Bussigny. Cette démarche intervient dans le cadre de l'élaboration, par l'Office fédéral des transports (OFT), du message relatif à la prochaine étape d'aménagement du réseau ferroviaire (PRODES 2035). Celui-ci sera remis au Parlement fédéral dans le courant de l'automne 2018.

Or, en l'état actuel des travaux, la ligne du pied du Jura subirait une forte dégradation, la suppression du bypass de Bussigny. Ce choix, avec l'obligation de changer de train à Lausanne, augmente la durée du trajet jusqu'à 25 minutes. Cette dégradation impacterait les voyageurs de Lausanne, Delémont, Moutier, Granges-Nord, Biemme et Yverdon-les-Bains en direction de Morges, Nyon et Genève/Genève-Aéroport.

**Initiative des villes**

Un tel choix est d'autant plus incompréhensible que les CFF confirment vouloir exploiter une liaison directe entre Bâle et Genève via Laufon. Il s'agit d'un projet clé soutenu par les cantons de la Suisse occidentale et Nord-Ouest de la Suisse. Selon l'OFT, ce modèle CFF implique des investissements importants (90 millions de francs) dans le nœud ferroviaire de Neuchâtel, en regard d'une enveloppe globale de 12 milliards de francs.

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains a souhaité lancer une initiative commune des villes directement concernées par ce dossier pour inciter l'OFT à revoir son projet. La Municipalité apporte son soutien à cette démarche.

**MORGES ADHÈRE À LA CONFÉRENCE
DES VILLES EN MATIÈRE CULTURELLE**

Depuis le début de l'année 2018, Morges est membre de la Conférence des villes en matière culturelle (CVC). C'est une section de l'Union des villes suisses, fondée en association indépendante, qui compte 27 membres. Elle a pour but de traiter les questions de politique culturelle qui concernent les villes suisses et de représenter leurs intérêts auprès de la Confédération, par exemple dans le cadre de consultations, ou du Dialogue culturel national.

La participation de Morges permettra d'améliorer sa visibilité dans le champ culturel vaudois, cantonal et fédéral, de favoriser les échanges et de connaître des bonnes pratiques d'autres villes. La CVC gère trois ateliers de résidences d'artistes, à Buenos Aires, au Caire et à Gènes. Un tournus est assuré entre les villes membres: chaque ville choisit le bénéficiaire de la résidence selon ses propres critères.

RALENTIS, FRANKY : LA GIRAFE OUVRE L'ŒIL

Si vous croisez une girafe, jaune à taches noires, qui vous aveugle d'un éclair alors que vous roulez, c'est que vous avez oublié de lever le pied. Le nouveau radar semi-stationnaire de Police Région Morges (PRM) a été livré fin mai. Ce système fonctionne de manière autonome où qu'il se trouve. Couvrant tout le territoire de la PRM, la girafe a une mission préventive, d'où ses couleurs visibles. Le réflexe à adopter en voyant une girafe au bord de la route : ralentir et sourire. C'est Franky Slow Down, du Bureau de prévention des accidents, qui va être content.

L'ÉTÉ À LA PATINOIRE DES EAUX-MINÉRALES

Depuis 4 ans déjà, le club d'Inline Hockey Populaire de Morges organise ses entraînements et un championnat régional à la patinoire des Eaux-Minérales dès la fonte complète de la glace, soit, cette année, du 19 avril au 28 juin. Plus de 300 joueurs s'entraînent et jouent sur une surface

entièrement dédiée à ce sport, qui accueille également des matches internationaux. La journée portes ouvertes du dimanche 29 avril a connu un franc succès.

A relever que les 20 et 21 juin se déroulent les examens finaux des apprentis fleuristes, ce qui nécessite la protection de la surface de jeu très sensible à l'eau.

Trampoline avec Coquino

De début juillet à mi-août, date de début de la remise en glace, aucune activité n'était organisée jusqu'ici, excepté quelques événements ponctuels. Afin d'animer cette infrastructure sportive durant la période estivale, plusieurs variantes ont été étudiées. Finalement, et à titre d'essai cette année, le choix s'est porté sur une offre de loisirs récréatifs pour tous, projet proposé par l'École de cirque morgienne Coquino. Quatre trampolines géants seront installés, ainsi que deux Big bag air. Des cours et des animations seront proposés à la population morgienne et des environs. La classe gagnante de Morges bouge sera l'une des premières à tester le dispositif durant la première semaine de juillet.

Durant l'année 2018, la patinoire est donc pleinement utilisée. Les seules périodes où notre « dinosaure » pourra s'assoupir seront ainsi les 15 jours nécessaires à la fonte de la glace et les trois semaines dédiées à la remise en glace.

